

Appel de propositions GRQV 2021-2022

1. Demande de soutien - élaboration ou complétion d'un projet

Le groupe de recherche en quête de validité a comme mandat d'offrir des opportunités et du soutien aux chercheurs et utilisateurs de connaissances qui s'intéressent aux problématiques qui entourent les pratiques d'évaluation et de validité en contexte de programmes de formation professionnalisant. Dans cette optique, le GRQV lance un appel de propositions pour offrir des bourses de 2000\$ permettant :

- de finaliser un projet en cours (analyse et rédaction);
- d'élaborer et rédiger une demande de subvention pour un nouveau projet.

Au total, cinq bourses seront offertes à cinq équipes. **Il en reste 3 à offrir.**

Le dossier des candidats doit être acheminé à rgpursuitvalidity@gmail.com et ce, au plus tard à la date de fin de l'appel de proposition et uniquement au format électronique (fichier PDF).

Ci-dessous, nous listerons les critères et exigences à respecter si vous êtes intéressé(e) à déposer votre dossier.

2. Dépôts de demandes

2.1. Critères d'admissibilité

- Le candidat principal doit être un membre professeur (membre régulier ou membre collaborateur) en bonne et due forme du GRQV et être affilié (e) à une université québécoise.
- Au minimum, deux membres réguliers du GRQV doivent faire partie de la demande.
- La contribution du GRQV-RGPV doit être soulignée lors de la dissémination.

2.2. Documents requis

Dépenses admissibles

- Les frais reliés à la rémunération et aux avantages sociaux, le cas échéant, du personnel sont permis selon les barèmes en vigueur au sein de l'établissement gestionnaire et pour les fins décrites plus haut.
- Les bourses, les compléments de bourses et l'appui salarial aux étudiants et étudiantes de 1er, 2e ou 3e cycle et aux postdoctorants et postdoctorantes.

Dépenses non admissibles :

Voir l'annexe B.

2.3. Documents requis

Formulaire ci-joint rempli.

2.4. Date limite

La date limite de dépôt du dossier acheminé par courriel en format PDF est le 20 Janvier 2021 (la date d'envoi du dossier faisant foi).

2.5. Modalités de présentation de sa candidature à une bourse

Le dossier de candidature doit être acheminé par courriel à la ressource professionnelle du GRQV-RGPV à l'adresse rgpursuitvalidity@gmail.com.

Le GRQV s'engage à

1. Confirmer la réception des documents;
2. Vérifier la recevabilité du dossier;
3. Évaluer les demandes;
4. Faire suivre le résultat des évaluations des candidatures par le comité aux candidates et candidats.

2.6. Conditions :

Le demandeur principal (qui recevra les fonds) accepte que Pre St-Onge sera listé sur le 'projet' à des fins administratives seulement. Pre St-Onge ne sera pas membre de l'équipe de recherche et elle ne sera pas nommée sur aucune publication découlant des travaux de l'équipe. Un rapport de dépenses admissibles (voir annexe) doit être acheminé à la directrice du GRQV.

Les membres du comité exécutif peuvent être les collaborateurs sur des demandes. Ils pourront déposer -en leur nom- une demande seulement dans le cas où, le montant correspondant aux demandes recevables est moindre au 10,000.00\$ alloué à cet appel.

Formulaire de candidature

Nom, Prénom

Titre

Type de membre :

Membre régulier

Membre collaborateur

Affiliation :

Noms des membres réguliers impliqués dans le projet :

.....
.....
.....

Étudiants impliqués dans le projet? Oui Non

Si oui, SVP citez leurs noms et leurs niveaux d'études :

.....
.....

Échéancier

Date de début: Date de fin :

Utilisation prévue:

Finaliser l'interprétation des données

Dissémination

Développer et soumettre une proposition



Brève description du projet (500 mots)

Faire une brève description de votre demande en expliquant comment elle s'aligne avec les objectifs du GROV et comment l'argent reçu va être utilisé.

A large empty rectangular box with a black border, intended for the user to write their project description.

Groupe de recherche en quête de validité
Research Group in Pursuit of Validity





Annexe A : Critères d'évaluation

Demandeur : _____

Titre : _____

Raison de la candidature	1) Finaliser un projet en cours a. Résumer l'interprétation des données b. Diffuser les résultats	
	2) Développer et soumettre une proposition novale	

Critères	Sous-critères	Évaluation du dossier
1. Qualité et intérêt scientifique de la demande	3) Alignement de la demande avec les objectifs du GRQV	/25
	4) Originalité du projet et contribution potentielle	/25
Sous-total :		
2. Équipe de recherche	5) Membres réguliers impliqués	/10
	6) Membres collaborateurs impliqués	/10
	7) Membres étudiants impliqués	/10
Sous-total :		
3. Utilisation prévue du financement	8) Description de l'utilisation du budget	/10
	9) Justification	/10
Total :		

Annexe B : dépenses non admissibles

- L'achat, la location, les réparations ou l'entretien d'ameublement, de fournitures ou d'équipement de bureau tels que photocopieurs, classeurs, étagères.
- La rémunération des chercheurs et chercheuses responsables ou principaux, des cochercheurs et cochercheuses ou des membres réguliers.
- La rémunération de toute personne dont le traitement est déjà imputé au budget régulier d'un établissement subventionné par le gouvernement comme une université, un collège, un ministère ou ses établissements, ou tout autre organisme gouvernemental (sauf si autorisé dans les règles de programmes).
- Les frais de scolarité.
- Les frais d'adhésion à des ordres professionnels, à des associations et aux permis de pratique.
- Les indemnités de départ.
- Les honoraires de consultation versés entre des collègues d'université ou d'établissements québécois.
- Les salaires aux étudiants et étudiantes et aux postdoctorants et postdoctorantes inscrits dans des établissements hors Québec.
- Les frais associés au dégageant d'activités d'enseignement ou de clinique pour la réalisation d'activités de recherche ou de coordination sauf lorsqu'ils sont autorisés dans les règles de programmes.
- La partie de salaire ou d'avantages sociaux de personnes que leur statut universitaire rend admissibles aux octrois de recherche du Fonds.
- Les salaires du personnel administratif, sauf lorsque spécifiés dans les règles de programmes.
- Les frais liés aux primes et à la reconnaissance du personnel.
- Les frais de libération syndicale.
- Le paiement d'une indemnité complémentaire des prestations d'assurance-emploi lors d'un congé de maternité.
- Les honoraires pour chercheurs et chercheuses hors Québec.